

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_028_2018

Mission de gestion des rivières 2018 (UG Vallée du Tarn) : assistance technique de la CC Millau-Grands causses

L'an deux mille dix-huit et le seize avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL

Avait donné mandat : Michel VIEILLEDENT à Pierre PANTANELLA

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 10 avril 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 17	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère approuvant le SAGE Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) suivis par du personnel technique spécialisé ;

Considérant la mission de gestion des rivières, indispensable sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée depuis plusieurs années par la Communauté de communes de Millau-Grands causses sur le sous-bassin de la vallée du Tarn, et dont l'activité principale en 2018 portera sur la poursuite de la mise en œuvre du projet de restauration de zones inondables à Saint-Hilarin dans le cadre de l'appel à projet Agence de l'eau Adour-Garonne/Région Occitanie, le lancement de la 5^e tranche du PPG Tarn (gestion des conventionnements avec les propriétaires riverains, consultation des entreprises, analyse des offres et organisation du choix des prestataires par les élus, suivis et réceptions des chantiers...), l'appui pour la gestion de la signalisation des obstacles dangereux pour la navigation, et la sensibilisation de la population au respect des milieux aquatiques du bassin ;

Vu la délibération n°2017_8_DEL_10 du 13 décembre 2017 du conseil communautaire de Millau-Grands causses relative à la demande de financement pour la mission de gestion 2018 de la vallée du Tarn ; et considérant la présence, dans les effectifs de la communauté de communes, d'un technicien de travaux affecté pour 70% de son temps à la gestion des milieux aquatiques ;

Considérant le transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » de la Communauté de communes de Millau-Grands causses au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont au 1^{er} avril 2018 et donc la reprise des engagements pris dans le cadre de cette compétence ;

Décide de conventionner avec la Communauté de communes de Millau-Grands causses pour la réalisation d'une prestation de services dont l'objectif est la gestion des milieux aquatiques de l'unité géographique « Vallée du Tarn », selon les modalités suivantes :

- la convention détaille les missions confiées au technicien ;
- elle est établie du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2020 ;
- le technicien est affecté au syndicat mixte pour 157 jours par an ; pour l'année 2018, il convient de proratiser ce temps en amputant le premier trimestre, ce qui donne 118 jours ;
- le coût journalier de la mission est fixé à 174 € TTC ;
- le montant annuel de la prestation s'élève à 27 318 € ; pour l'année 2018, il convient de proratiser ce coût en amputant le premier trimestre, ce qui donne 20 532 € (118 j x 174 €/j) ;
- à partir du 1^{er} avril 2018, les subventions octroyées à la communauté de communes pour cette mission seront transférées et donc versées au syndicat mixte ;

Précise que la participation du syndicat mixte à cette opération sera entièrement mutualisée en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Demande que les subventions qui ont été octroyées pour cette mission sur la base de la délibération n°2017_8_DEL_10 du 13 décembre 2017 du conseil communautaire de Millau-Grands causses pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018 soient transférées au Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY

